ART. PREMIER N° 42427

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42427

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Corbière, M. Bernalicis, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Mélenchon, M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Quatennens, M. Prud'homme, M. Ratenon, Mme Rubin, Mme Ressiguier, Mme Taurine et M. Ruffin

à l'amendement n° 2551 de M. Jean-Louis Bricout

ARTICLE PREMIER

À l'aliéna 4, substituer aux mots :

« à compter du »

les mots:

« dès le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ceci est un sous-amendement rédactionnel. Il ne vient en rien contredire la logique de l'amendement.